



MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux citoyens de la ville de Saint-Raymond que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 a été modifié.

Les séances ordinaires du conseil débuteront à 19 h au lieu de 19 h 30, et ce, à compter de la séance du 11 avril 2022.

Donné ce 15 mars 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA